



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 9 septembre 2020

Communiqué de presse

COVID-19 : Nouvelles fermetures administratives pour cas positifs à la maladie de COVID19

En raison de la découverte de cas positifs à la maladie de COVID19 et afin de prévenir les risques de propagation de l'épidémie de covid-19 au sein des établissements scolaires et des crèches, le préfet de Tarn-et-Garonne, après consultation de Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de Tarn-et-Garonne, de Monsieur le délégué territorial de l'agence régionale de santé, et du maire de la commune concernée, a pris, le 8 septembre, les arrêtés de fermeture administrative suivants :

- La classe de l'élève testé positif de l'école primaire publique de VAISSAC est fermée à compter du 08 septembre 2020 et jusqu'au 16 septembre 2020 inclus.
- La classe de l'enseignant(e) testé(e) positif(ve) de l'école primaire publique d'ORGUEIL est fermée à compter du 08 septembre 2020 et jusqu'au 17 septembre 2020 inclus.
- La classe de l'élève testé positif de l'école élémentaire publique de MONTECH est fermée à compter du 08 septembre 2020 et jusqu'au 16 septembre 2020 inclus.
- La classe de l'élève testé positif de l'école élémentaire publique de VARENNES est fermée à compter du 08 septembre 2020 et jusqu'au 18 septembre 2020 inclus.

Il appartient au directeur d'école ou de crèche, ou au chef d'établissement de prévenir les personnels et les responsables légaux, que suite à un cas confirmé dans l'école/établissement :

- *soit leur enfant ou le personnel est susceptible d'être personne contact à risque ;*
- *soit leur enfant ou le personnel n'est pas susceptible d'être contact à risque à ce stade malgré la présence d'un cas à l'école ou dans l'établissement;*
- *les éventuelles mesures de suspension provisoire de l'accueil des élèves (partielle ou totale).*

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie assure la recherche des cas contacts.